

Élaboration du **PLAN LOCAL D'URBANISME**



7.1.b Liste et tableau des servitudes d'utilité publique

**PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du
18 juillet 2018**

Servitudes s'appliquant aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau (**servitude A4**).

Cours d'eau :	<u>Acte</u> : arrêté préfectoral du 20 octobre 1852. <u>Intitulé</u> : Ru de Gally et ses affluents.
----------------------	---

Service :	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture 35, rue de Noailles 78000 VERSAILLES Cedex
------------------	---

Servitudes de protection des monuments historiques (**servitude AC1**).

Edifice classé:	<u>Acte</u> : arrêté du 7 février 1977. <u>Intitulé</u> : Château de Wideville: chapelle et ermitage, nymphée, parc avec les 7 statues qui le décorent.
------------------------	--

Edifices inscrits:	<u>Acte</u> : arrêté du 19 juillet 1926. <u>Intitulé</u> : Eglise de Davron: façade occidentale.
	<u>Acte</u> : arrêté du 20 octobre 1965. <u>Intitulé</u> : Obélisque en pierre.
	<u>Acte</u> : arrêté du 5 juillet 1941. <u>Intitulé</u> : Ecole nationale d'agriculture de Grignon.

Service :	Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine 7, rue des Réservoirs 78000 VERSAILLES
------------------	---

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (*servitude I3*)

Ouvrages concernés :	Ouvrage de transport de diamètre nominal (DN) 600 mm.
	Ouvrage de transport de DN 750 mm.

Services concernés :	GRTgaz Région Val de Seine – Agence Île-de-France Nord 2, rue Pierre Timbaud 92238 Gennevilliers Cedex. Ministère de l'Industrie Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement. 10 rue Crillon 75004 Paris.
-----------------------------	--

NB- les canalisations de GRTgaz sont soumises à la circulaire du 4 août 2006 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques. GRTgaz demande que le PLU précise de consulter

dès lors qu'un projet de construction se situe à proximité des canalisations de transport de gaz haute pression, et ce, dès le stade d'avant projet sommaire.

La circulaire du 4 août 2006 demande la prise en compte à l'échelle communale, a minima et sans préjudice des servitudes d'utilité publique applicables, des dispositions ci-après basées sur l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

- Dans l'ensemble de la zone des dangers significatifs pour la vie humaine: informer le transporteur de ces projets le plus en amont possible, afin qu'il puisse gérer l'évolution de l'environnement de la canalisation qu'il exploite.
- Dans la zone de dangers graves pour la vie humaine: proscrire en outre la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public (ERP) relevant de la 1^{ère} à la 3^{ème} catégorie.
- Dans la zone de dangers très graves pour la vie humaine: proscrire en outre la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

GRTgaz Région Val de Seine
Agence Île-de-France Sud

14, rue Pelloutier – Croissy-Beaubourg
77435 Marné-la-Vallée cedex 2.

Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz combustible dans les formations naturelles (*servitude I7*)

périmètre concerné :	<u>Acte</u> : Décret d'autorisation du 26/05/1968, modifié le 24/03/1980 et prorogé le 12/08/1992.. <u>Intitulé</u> : Le territoire de la commune est concerné par le périmètre du stockage souterrain de Beynes.
-----------------------------	--

Services concernés :	GRTgaz Région Val de Seine – Agence Île-de-France Nord 2, rue Pierre Timbaud 92238 Gennevilliers Cedex. Ministère de l'Industrie Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement. 10 rue Crillon 75004 Paris.
-----------------------------	--

Servitudes d'alignement (servitude EL 7).

Certaines des voies communales font l'objet de plans d'alignement approuvés.

Selon les dispositions de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme, l'opposabilité de ces servitudes d'utilité publique est subordonnée à leur inscription dans le PLU.

Cette inscription doit se traduire par un report graphique (plan des servitudes) et par une prise en compte dans les annexes écrites traitant des servitudes d'utilité publique.

Dans l'hypothèse où la commune souhaite maintenir les effets attachés à ces plans d'alignement approuvés, cette inscription dans les annexes servitudes d'utilité publique est nécessaire.

Il convient de préciser qu'il peut être apporté des modifications à ces plans d'alignement approuvés par le biais d'emplacements réservés spécifiques (accroissement ou réduction des élargissements).

Les nouveaux alignements ainsi constitués se substituent aux anciens sans avoir les effets du plan général d'alignement.

Par ailleurs, les projets d'élargissement de voies peuvent également être préservés par la seule inscription en emplacement réservé. Cette solution ne présente cependant pas les mêmes effets qu'un plan d'alignement.

1 - Servitudes d'alignement

2 - Décret n° 62-1245 du 20 octobre 1962 (routes nationales)
Décret n° 61- 231 du 6 mars 1961 - Instruction générale du 30
mai 1967 (chemins départementaux)
Décret n° 64-282 du 14 mars 1964 (voies communales)

3 - Acte (s) ayant institué servitude (s) sur le territoire concerné par le P.O.S. :

4 - Ministère de l'Intérieur
Direction Générale des Collectivités Locales
1 bis, Place des Saussaies
75008 PARIS

- Direction Départementale de l'Équipement
35 rue de Noailles
78011 VERSAILLES

CARACTERISTIQUES DE LA VOIRIE

NOM DES VOIES	LARGEUR PREVUE
VOIRIE NATIONALE	
Néant	
VOIRIE DEPARTEMENTALE	
R.D. 307	23 m + 20 m de Z.N.A. de part et d'autre
C.D. 30	21 m + 50 m de Z.N.A. de part et d'autre
VOIRIE COMMUNALE	
C.V. n°1 (depuis la limite de commune de Feucherolles jusqu'au carrefour C.V. n°3)	Conservé en l'état
rue de Bullion (C.V. n°1) du carrefour du C.V. n° 5 aux parcelles n°10 et 20 incluses	Largeur conservée
rue de Wideville (C.V. n°5) de la place de l'Eglise à la rue de Bullion	Largeur conservée
rue Hautement (C.V. n°9) (dans sa totalité)	Largeur conservée
C.V. n°6 (Chemin de grande randonnée n°1)	Largeur conservée
C.V. n°2 (section comprise entre le carrefour formé avec l'ex. C.V. N°3 (rue de Thierval) et l'ex. C.V. n°8 et le carrefour formé avec l'ex. C.V n°1 et l'ex. C.V. n°7)	8 m

C.V. n°3 (rue de Thivernal)	8 m
C.V. n°4 (section comprise entre le carrefour formé avec l'ex C.V. n°1 et l'ex C.V n°6 et l'intersection avec le R.D. 307) exceptée la rue de Bullion.	8 m
C.V. n°8 (commence à l'ex. C.V. n°6 et Place de l'Eglise) et se termine à l'ex. C.V n°3.	Largeur conservée
C.V. n°7 (section comprise entre l'intersection avec l'ex. C.V n°1 et celle formée avec le C.D 30)	8 m

Servitudes aéronautiques de dégagement (**servitude T5**)

Ouvrage concerné :	<u>Acte</u> : arrêté ministériel du 25 février 2005. <u>Intitulé</u> : aérodrome de Chavenay-Villepreux.
---------------------------	---

Service :	Direction de l'Aviation Civile Nord Orly Sud 108 94396 ORLY Aérogare cedex
------------------	--

Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées et pluviales) (**servitude A5**)

Ouvrage concerné :	<u>Acte</u> : DUP du 27 septembre 1967. <u>Intitulé</u> : Canalisation 800 mm – dérivation de Sainte Appoline.
---------------------------	---

Service :	Lyonnaise des Eaux Direction Régionale Parisienne Ouest 42, rue du Président Wilson BP 56 78230 LE PECQ
------------------	---

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques (**servitude PT1**)

Ouvrage concerné :	<u>Acte</u> : décret du 1 ^{er} décembre 1978. <u>Intitulé</u> : centre radioélectrique des Alluets-le-Roi / Feucherolles.
---------------------------	---

Service :	Ministère de la Défense Division technique BCAC CG n°350 T 14, rue Saint-Dominique 00449 ARMEES
------------------	--

**Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles
(servitude PT2)**

Ouvrage concerné:	<u>Acte</u> : décret du 29 novembre 1974. <u>Intitulé</u> : faisceau hertzien de Grosrouvre la Pâture à Taverny Bessancourt.
--------------------------	---

Service :	Etablissement du Génie - Hôtel R 2, rue des Réservoirs RP 1305 78013 VERSAILLES Cedex
------------------	--

Ouvrage concerné:	<u>Acte</u> : décret du 1 ^{er} décembre 1978. <u>Intitulé</u> : centre radioélectrique des Alluets-le-Roi / Feucherolles.
--------------------------	---

Service :	Ministère de la Défense Division technique BCAC CG n°350 T 14, rue Saint-Dominique 00449 ARMEES
------------------	--

PM1 : Servitude liée au risque d'inondation

Ru de Gally – PPRI (Plan de Prévention des Risques d’Inondation)

Acte : AP SE-2013-000148 du 24/07/2013

Service : MEEM – DDT 78 (Direction Départementale des Territoires des Yvelines)

Service Environnement

35 Rue de Noailles - 78000 VERSAILLES

**Périmètres délimitant les zones affectées ou susceptibles d'avoir été affectées par des travaux souterrains
(PPRNP)**

Périmètre concerné:	<u>Acte</u> : arrêté préfectoral du 5 août 1986. <u>Intitulé</u> : Anciennes carrières.
----------------------------	--

Service :	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture 35, rue de Noailles 78000 VERSAILLES Cedex
------------------	---